

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCENT 9

La copie du règlement peut vous être fournie sur simple demande.

LA COTISATION ANNUELLE :

Pour être membre de l'association, il faut avoir acquitté l'adhésion pour la saison (tableau des cotisations annuelles joint au dossier d'inscription). Aucun remboursement de l'adhésion ne sera fait en cours d'année. En cas de paiement en plusieurs fois, l'ensemble des chèques est demandé lors de l'inscription.

En cas de paiement par chèque, si des frais de rejet sont facturés à L'Accent 9 (par exemple en cas de défaut de provision, opposition à un chèque sans que celle-ci soit spécifiée à L'Accent 9 avant le dépôt, etc.), ceux-ci devront être remboursés intégralement par l'adhérent concerné ou son responsable légal.

LA CAUTION SPECTACLES :

L'Accent 9 demande, pour chaque adhérent souhaitant participer aux spectacles, une caution de 50€ (en chèque). Cette caution ne sera pas encaissée si l'adhérent(e) participe à tous les spectacles ou s'il nous indique sa non-participation avant le 31 décembre de l'année d'inscription. Dès le 31 décembre de l'année d'inscription, la caution peut être encaissée si l'adhérent(e) (s'étant engagé(e) à participer aux spectacles) abandonne les cours et/ou ne participe pas à un ou plusieurs spectacle(s) ; sauf si l'adhérent ou son responsable légal (pour les mineurs) indique par écrit à L'Accent 9, un déménagement à plus de 30km ou une annulation pour raisons médicales (les justificatifs seront à faire parvenir à L'Accent 9). Cette caution est mise en place afin de pallier aux lourdes dépenses engagées (pour l'adhérent(e)) dans le cadre des spectacles (costumes, frais techniques, de location, etc.).

CERTIFICAT MÉDICAL :

Pour les mineurs : La présentation d'un certificat médical n'est plus obligatoire (JORF n°0108 du 8 mai 2021- Texte n° 34). Il est remplacé par un questionnaire de santé de l'enfant joint au dossier d'inscription. Le questionnaire comporte 24 questions sur l'état de santé physique et mental de l'enfant. Il est préférable qu'il soit complété par l'enfant lui-même, lorsque le parent estime qu'il est en âge de le faire. Trois questions s'adressent directement aux parents qui doivent également s'assurer que le questionnaire est correctement complété et suivre les instructions en fonction des réponses données. Si toutes les réponses sont négatives, le responsable légal, à travers le dossier d'inscription et la rubrique « Ai-je besoin de fournir un certificat médical ? » atteste avoir respecté la procédure ministérielle (case à cocher attestant avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire).

Si au moins une réponse est positive, l'enfant devra consulter un médecin pour obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse et/ou barre au sol (en fonction de l'activité ou des activité(s) pratiquée(s) au sein de L'Accent 9). Le responsable légal attestera avoir respecté la procédure ministérielle en cochant la case attestant être en la possession, à la date d'inscription, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse et/ou barre au sol (en fonction de l'activité ou des activité(s) pratiquée(s) au sein de L'Accent 9) de moins de trois mois. Celui-ci n'est pas à fournir à l'association, mais est à conserver jusqu'à la fin des cours de la saison.

Pour les majeurs : L'adhérent majeur déclare être en possession, lors de son inscription, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse et/ou barre au sol (en fonction de l'activité ou des activité(s) pratiquée(s) au sein de L'Accent 9), daté de moins de trois mois. Celui-ci n'est pas à fournir à l'association, mais est à conserver jusqu'à la fin des cours de la saison.

RESPONSABILITÉ/ASSURANCE :

La responsabilité de L'Accent 9 est engagée uniquement pendant la durée des activités. Les élèves mineurs ne sont pas autorisés à quitter le cours avant la fin prévue sauf décharge écrite des parents remise au(x) responsable(s) ou professeur(e)s de l'association.

Les parents d'un enfant mineur doivent s'assurer de la présence du professeur avant de le laisser sur le lieu du cours et viendront le chercher, dans la salle, à la fin du cours. L'Accent 9 n'est pas responsable des enfants avant les cours et après la fin des cours.

En cas d'absence prévue du professeur, l'association informera les adhérents via l'application Telegram.

Les adhérents doivent prévenir impérativement l'association en cas de changement d'adresse, courriel ou de numéro de téléphone. L'Accent 9 est assuré pour la responsabilité civile concernant tous les membres de l'association, néanmoins il est conseillé de prendre une assurance individuelle de manière à être couvert le mieux possible.

LES COURS / OBLIGATIONS DES ADHÉRENTS :

La présence des parents n'est pas autorisée pendant les cours, hors portes ouvertes. Il est impératif de respecter les horaires du cours afin de ne pas perturber son déroulement. Tout acte susceptible de troubler le bon fonctionnement des activités ainsi qu'un état d'esprit propre à nuire à l'association entraîneront la perte de la qualité de membre sur décision du bureau de « L'Accent 9 ». Les élèves des cours de danse doivent avoir les cheveux attachés, porter une tenue adaptée à leur cours. Les élèves ne sont pas admis au cours de danse en tenue de ville. Les chewing-gums et bonbons sont interdits pendant les cours.

Il est recommandé aux élèves de bien s'hydrater pendant le cours et de ne pas porter de bijoux.

L'Accent 9 décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des affaires personnelles introduites par les usagers dans les locaux. L'Accent 9 décline toute responsabilité, pour les dégâts occasionnés par l'un de ses adhérents dans les lieux des activités. L'adhérent est tenu d'observer les consignes données par son professeur. Il doit respecter les règles de sécurité en vigueur, les règles d'hygiène de rigueur, les lieux, le matériel, mais aussi le voisinage, les autres adhérents, les professeurs et l'ensemble des bénévoles. Les élèves doivent être assidus en cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Le professeur notera systématiquement les présences en début de cours. En cas d'absences répétées, le professeur pourra prendre la décision de limiter la participation de l'adhérent au spectacle de fin d'année. Si l'adhérent est absent trois semaines (consécutives ou non) pendant la création d'une chorégraphie, il ne pourra malheureusement pas y participer afin de ne pas pénaliser le groupe.

En cas d'absence prolongée de l'élève pour raisons médicales ou pour arrêt définitif de la danse, les élèves ou responsables légaux sont priés de bien vouloir prévenir l'association.

En cas d'absence à une répétition, l'adhérent ou son responsable légal devra prévenir son/sa professeur(e) et fournir un certificat médical.

En cas d'arrêt imposé des cours, L'Accent 9 mettra en place des cours en visio (ou autre) dans les meilleurs délais afin de faire face à la situation exceptionnelle. L'adhérent accepte cette éventualité et aucun remboursement de cotisation ne sera accepté si l'adhérent ne souhaite pas y participer.

Les cours de danse se déroulent hors vacances scolaires et jours fériés (sauf exception). La fin des cours est fixée la semaine suivant le(s) spectacle(s). Les cours sont dispensés par des artistes. Ainsi, il est possible qu'ils doivent reporter certains cours.

LE SPECTACLE :

La participation au spectacle de fin d'année n'est pas obligatoire, cependant la préparation de ce dernier fait partie intégrante de la démarche pédagogique du professeur. L'élève s'étant engagé à participer devra être présent à l'ensemble des répétitions générales et à toutes les représentations organisées.

DROIT À L'IMAGE :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, l'adhérent ou son responsable légal autorise L'Accent 9 à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux... L'Accent 9 s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable. En s'inscrivant chez L'Accent 9, l'adhérent ou son responsable légal reconnaît être entièrement rempli de ses droits et il ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

L'inscription chez L'Accent 9 signifie l'approbation pleine et entière du présent règlement.